

Force Ouvrière

AXA FRANCE

Juin 2006

Handicapés : Charité bien ordonnée...

Axa France se veut, demain, la société préférée. Nous reviendrons sur cette question qui était au centre de la réunion des 300 cadres de direction au niveau mondial (Corporate Meeting) qui s'est tenue au mois de mai 2006 en Sardaigne.

Dans « l'objectif » d'être la société préférée, Axa se veut l'entreprise la plus « responsable » vis-à-vis des personnes âgées et des travailleurs handicapés.

Regardons comment Axa conçoit cette solidarité.

L'accord Axa France de 2003 sur les travailleurs handicapés

Dans une note du 22 mai 2006, la DRH présente le bilan de la mission handicap.

Elle écrit : « En 2003, la direction d'Axa France signait avec les partenaires sociaux un accord en faveur de l'insertion des personnes handicapées pour une durée de 4 ans. Depuis sa contribution est passée de 3,93% en 2003 à 4,28 % fin 2004 pour atteindre 6,21 % fin 2005 dépassant, pour la première fois, le pourcentage de 6 % imposé par la loi. (...) Fin 2005, Axa France comptait 786 salariés handicapés dans ses effectifs dont 118 cadres, 208 commerciaux et 574 salariés de plus de 50 ans.

Depuis 2003, 22 contrats à durée déterminée ont été signés ainsi que 14 contrats à durée indéterminée. 7 stagiaires école ont été accueillis. »

Un rappel : La loi, dont l'objectif est l'embauche de travailleurs handicapés, prévoit que, dans les entreprises de plus de 20 salariés, les travailleurs handicapés doivent représenter 6 % de l'effectif total. **Une contribution au fond d'insertion (AGEFIPH) égale à 500 fois le SMIC horaire (600 fois à compter du 1^{er} janvier 2006) est due pour tout salarié handicapé manquant.**

Ainsi, il y aurait 786 travailleurs handicapés dans l'entreprise à fin 2005. A fin 2002 ce nombre était de... 443. L'augmentation est donc de 786 - 443 = 343.

Quelle progression !

Mais, comment avoir une telle progression, lorsque pour la même période de 3 ans, la direction indique avoir embauché... 14 CDI handicapés. Si on y ajoute les 22 CDD et les 7 stagiaires cela fait 43 « embauches ». Il en manque 300.

On notera que sur ces 43 emplois, 29, soit près de 70 %, sont des emplois précaires.

Pour autant, dans sa note du 22 mai 2006, la DRH poursuit : « Au-delà de l'embauche, Axa France s'engage à maintenir l'emploi qui constitue, pour les handicapés, le premier vecteur d'intégration sociale ».

La direction et Monsieur de Montgolfier se moquent de qui ? **Si l'embauche est, et cela l'est (y compris pour les salariés non handicapés), le premier vecteur d'intégration sociale, pourquoi n'embauche-t-elle pas en CDI ? Pourquoi, lorsqu'un salarié handicapé a fait plusieurs CDD plus que satisfaisants dans l'entreprise, se voit-t-il refuser une embauche en CDI ?**

En vérité, ce qui intéresse Monsieur de Montgolfier c'est de pouvoir se pavaner devant les médias et donner « des résultats » y compris « fabriqués ».

Chez Axa, il y a la « vitrine » qui doit être rutilante et derrière il y a le clinquant de la réalité des choses.

Sachant, que pour entrer dans le quota de 6 %, il est nécessaire d'être reconnu par la COTOREP, la direction a organisé la « chasse » aux salariés non encore reconnus COTOREP. C'est-à-dire des salariés qui sont devenus handicapés au cours de leur activité chez Axa. On relèvera que pour nombre de ces salariés, notamment chez les commerciaux, ce sont les conditions de travail et de rémunérations mises en place par la DRH qui sont responsables de leur handicap. C'est donc par ce tour de « passe passe » que la direction atteint le chiffre (non vérifiable) de 343 salariés.

Jusqu'au 31 décembre 2005, du fait de son âge, de son handicap... un salarié embauché à contrat indéterminé pouvait compter pour plusieurs « unités ». La direction ne donnant aucune indication sur cette question nous la laisserons de côté d'autant que ce système n'a plus cours depuis le 1^{er} janvier 2006. Par ailleurs, nous acceptons les chiffres de la direction, bien que 6% de l'effectif d'Axa France représente plus de 900 salariés.

Cette « chasse » à l'intégration COTOREP, qui ne coûte rien à la direction, a-t-elle pour objectif une réelle volonté de développer l'emploi des salariés handicapés ?

Que nenni !

En plus de l'effet de vitrine, elle a pour objectif de s'affranchir du recrutement en CDI de plusieurs centaines de travailleurs handicapés, mais surtout, elle permet, aujourd'hui, à la direction de s'exonérer du versement de sa contribution au fond de développement pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (AGEFIPH^o), soit :

**Économie pour Axa en 2005 : 300 (Nb de salariés) x 500 (Nb d'heures) x 8,03€ (SMIC horaire) =
1 204 500,00 €**

Somme en plus dans les caisses d'Axa et en moins pour les travailleurs handicapés.

Tout cela au nom de la solidarité !

C'est l'une des raisons qui a amené Force Ouvrière à ne pas signer l'accord 2003 sur les travailleurs handicapés.

Sur le Lundi de pentecôte

En application des dispositions légales, le lundi de pentecôte est, chez Axa France, une journée de travail gratuit. Force Ouvrière s'est déjà expliqué sur cette « journée » et a fait connaître son opposition fondamentale au travail gratuit. Par ailleurs, nous avons déjà indiqué que la richesse créée par cette journée de travail gratuit n'allait pas en totalité (si toutefois elle y va) aux travailleurs handicapés, mais essentiellement dans les poches des entreprises, d'Axa en l'occurrence.

Regardons, chiffres à l'appui, ce qu'il en est pour l'année 2004.

La masse salariale, cotisations patronales incluses, est d'environ 1 100 Millions d'Euros¹ se décomposant en 674,85 millions d'euros de salaire direct et 425,15 millions d'euros en salaire différé (les mal nommées charges patronales).

Une journée de travail représente donc :

$1\ 100\ \text{M€} / 1554$ (durée annuelle de travail chez Axa) x 7 heures = 4,95 M€

La part allant au détenteur du capital représente : $4,95/65 \times 35^2 = 2,67\ \text{M€}$

Pour 7 heures de travail, la richesse créée par les salariés d'Axa France et répartie entre le capital et le travail est donc de : $4,95 + 2,67 = 7,62\ \text{M€}$

En application de la loi du 30 juin 2004, Axa versera donc au titre de la soi-disante solidarité la somme de : $674,85\ \text{M€} \times 0,3\% = 2,02\ \text{M€}$.

Sur les 7,62 M€ de richesse créée, seul 2,02 Millions d'euros iront à la solidarité contre 5,60 millions d'euros qui tomberont dans l'escarcelle d'Axa.

- **26,56 % pour la solidarité**
- **73,44 % dans les caisses d'Axa.**

On comprend mieux le refus de Monsieur Pierson de redonner au lundi de pentecôte son caractère de jour férié et non travaillé.

Ainsi donc, au-delà des effets de vitrine et des déclarations pour « la galerie », la solidarité est d'un bon rapport pour Axa :

- ◆ 5,60 millions d'euros pour le lundi de pentecôte
- ◆ 1,2 millions d'euros sur le dos des travailleurs handicapés

Soit au total 6,8 millions d'euros de gains pour Axa.

... commence par soi même !

¹ Chiffre pris dans la brochure 1 2 3 de la DRH datée de mai 2006.

² Nous avons pris la notion comptable de la valeur ajoutée, pour laquelle l'INSEE donne une prévision de répartition pour 2003 de 65 % pour le travail et 35 % pour le détenteur du capital.